Nous avons aujourd'hui, un nouvel accident à enregistrer. Hier soir, à 6 heures, une ménagère de la rue des Champs, Mme Adèle Pontier, a fait une chûte, dans la cour de la fabrique de M. J. Ernoult, et s'est fracturé une jambe. Elle a été transportée à l'hôpital.

—

Des dispositions toutes particulières pour le vol, se sont, depuis quelque temps, révélées chez un jeune garçon de la rue de la Providence, Henri C..., que la police vient d'arrêter pour avoir enlevé une somme d'argent, appartenant à une femme de la rue des Champs. Henri C... doit pourtant savoir que le séjour de la prison n'est rien moins qu'agréable, puisqu'il vient de partager, pendant un mois, l'ordinaire des détenus de la prison de Lille. Il avait été condamné à un mois de prison pour mendicité.

—

Le tribunal de simple police a eu à statuer avant-hier, sur cinquante-sept affaires. 64 jours de prison et 113 fr. d'amende ont été prononcés contre les contrevenants. Il y a eu neuf acquittements. Parmi les contraventions qui ont motivé l'application de peines, nous remarquons les suivantes :

Outrage à la morale publique,	2
Défaut de balayage,	8
Violences légères,	9
Défaut d'éclairage,	6
Abandon de voiture,	2
Embarras de la voie publique,	2
Ivresse manifeste,	6
Cabarets ouverts après l'heure	2
Consommateurs trouvés au cabaret après l'heure,	3

— Un marchand de la rue de France, Jacques Neulart, a négligé de se conformer à l'arrêté préfectoral qui interdit la vente du pétrole sur la voie publique. Le prévenu jure ses grands dieux qu'il ignorait l'existence de cet arrêté. 3 fr. d'amende.

— Gabriel Grevillez est un garçon boucher qui semble ignorer, lui aussi, qu'une salle de représentations théâtrales ne doit jamais être transformée en tabagie. C'est à ses dépens qu'il apprendra les règles de la bienséance, car le tribunal le condamne en 3 fr. d'amende.

— Un boucher de la rue du Collége Alphonse B.... est condamné à 11 fr. d'amende pour avoir fait usage de balances fausses.

—

Dans sa dernière audience, le tribunal de simple police de Tourcoing a prononcé 31 condamnations comprenant 101 fr. d'amende et 24 jours de prison pour les contraventions suivantes :

Infraction à la police des logements	1
Voiture non éclairée la nuit	3
Tranchée non éclairée la nuit	1
Abandon de voiture	1
Défaut de poids et balances	1
Passage sur un champ chargé de récoltes	1
S'être servi de balances défectueuses	1
Infraction à la police des cabarets	1
Ivresse publique et manifeste	9
Tapage et violences	6
Avoir vidangé après l'heure réglementaire	1
S'être servi de poids non poinçonnés	2
Jet de boules de neige	1
Embarras de la voie publique	1
Infraction à la loi du travail du dimanche	1

—

Les sept expulsés suivants ont été conduits, ce matin, à la frontière belge : Oscar Glaudin, Henri Messiant, François Magelinck, Jean Nielens, Henri Pollet, Jean Pausius, Désiré Vandekerkhove.

—

En vertu d'un mandat d'extradition, le nommé Léon Coorens, magasinier, prévenu d'abus de confiance, a été remis ce matin aux autorités belges.

—

Hier, le bruit courait à Lille qu'un affreux malheur serait arrivé à Fleurbaix. Une vingtaine d'enfants auraient été engloutis sous la glace qui se serait effondrée pendant qu'ils patinaient.

Il n'est arrivé jusqu'à présent aucune confirmation officielle de cet épouvantable accident.

—

Hier, vers deux heures de l'après-midi, un incendie s'est déclaré rue St-Nicolas, à Lille, chez M. Hermant-Boulanger, ferblantier. — Les pompiers du poste de l'Hôtel de ville se sont rendus en toute hâte sur les lieux et ont pu, avec l'aide des voisins, empêcher que le feu, qui avait pris naissance dans la cave, ne se propageât au rez-de-chaussée. — En mois d'une demi-heure tout danger avait disparu. — Les dégâts sont évalués à 5,000 francs.

Le magasin, à sous-sol, incendié renfermait un wagon de verres de lampes, 60,000 environ, emballés avec de la paille. Tous ces verres ont été brisés.

On ignore la cause de ce sinistre.

—

TRIBUNAL CORRECTIONNEL DE LILLE

Audience du 20 décembre 1878

Le grand saint Eloi, est loin de se douter de toutes les folies qui se commettent le jour de sa fête. Nous trouvons aujourd'hui un écho de la Saint-Eloi, dans une affaire qui se déroule devant la police correctionnelle.

Une société de Marquettes, qui avait pris garde d'oublier ce fameux jour, se dirigea, le soir, et après de copieuses libations, vers Saint-André, faubourg de Lille.

Un tambour-major improvisé, décrivait, pendant le trajet, de fantastiques moulinets avec une vraie canne de tambour-major, fabriquée, sans doute, par le charpentier du village. Venait ensuite le tambour, qui battait la marche, en tête du drapeau déployé : suivaient les dignitaires de la société, porteurs de leurs insignes à la boutonnière. Arrivé à Saint-André, tout le monde fit halte au cabaret désigné, le drapeau se rangea sur le seuil de la porte et, pendant que le tambour battait aux champs, les sociétaires saluaient et entraient dans le cabaret. L'air de la route avait achevé de griser quelques-uns des disciples de Saint Eloi, et le tambour-major surtout, un nommé Dérégnaucourt, faisait beaucoup de tapage. Pénétré de la dignité de ses fonctions, qui devaient être bien éphémères pourtant, Dérégnaucourt demanda un canon d'un ton un peu provocateur. Le cabaretier le rappela alors aux sentiments de la politesse et voulut lui faire observer qu'il avait déjà avalé assez de verres de tous genres, sans pousser encore l'exécutricité jusqu'à demander un canon ! Fureur de Dérégnaucourt qui brandit sa canne de tambour-maître, ravagea chopes et canons, brisa les vitres, enfonça les portes, aidé, dans sa besogne dévastatrice, par un de ses camarades, nommé Laleu.

Laleu et Dérégnaucourt sont tous deux assis sur le banc des prévenus et regardent d'un œil mélancolique la terrible canne saisie par la police, et qui s'allonge aujourd'hui sur la table des pièces à conviction.

Le tribunal condamne Laleu à 30 jours et Dérégnaucourt à 40 jours d'emprisonnement.

— L'article 55 du code civil, dit que les déclarations de naissance seront faites dans les trois jours de l'accouchement à l'officier de l'état-civil et l'art. 346 du code pénal punit l'infraction à l'art. précédent de six jours à six mois de prison et de 16 à 300 francs d'amende.

Vaudrebecke, demeurant à Wattrelos, contre-maître chez M. Morel, à Roubaix, n'a pas fait la déclaration prescrite, aussi s'entend-il condamner à 25 fr. d'amende, grâce à l'admission des circonstances atténuantes.

— Le directeur-gérant du journal l'*Ami du Progrès*. M. A. Villette, comparaissait aujourd'hui sous la prévention d'impression, publication et vente sans autorisation d'une brochure intitulée : *Correspondance de Lison-lez-Aiglous.*

Le 3 décembre dernier, la gendarmerie rencontrait à Lys-lez-Lannoy, un nommé Delbarre, colportant la dite brochure dans laquelle, le maire de la commune de Lys est représenté comme un despote, n'écoutant que son caprice et n'ayant d'autre conseiller que son garde-champêtre.

Le ministère public relevait à la charge de M. Villette.

1° Défaut de déclaration de l'intention d'imprimer. Art. 16, loi du 21 décembre 1814.

2° Défaut de dépôt au secrétariat de la préfecture du nombre d'exemplaires suffisants. Art. 8, loi du 11 août 1848.

3° Défaut de dépôt au parquet, de la brochure. Art. 7, loi du 17 juillet 1849.

Le tribunal condamne M. Villette, directeur-gérant du journal l'*Ami du Progrès*, à trois amendes de 25 francs chacune.

—

Le Conseil municipal de Tourcoing, réuni hier soir, vendredi 20 décembre, en séance extraordinaire, a pris les résolutions suivantes :

Homologation de la réception définitive de la deuxième canalisation des eaux.

Vote de crédits supplémentaires pour l'exercice courant.

Vote d'un crédit pour payer d'anciennes fournitures à un entrepreneur.

Renvoie à une commission de 5 membres, (MM. Scalabre, Delcour, D. Debuchy, Th. Lamourette, Leloir et Honoré), l'étude de la création d'un deuxième bureau de pesage public.

Adopte les préliminaires d'une étude à faire pour la confection d'une place de la ville.

Homologue le traité à passer avec les sœurs de St-Vincent-de-Paul, pour la direction du groupe scolaire de la rue N.-D. des Anges.

Homologue la réception définitive divers travaux.

Règle plusieurs indemnités pour cessions de terrains à la voie publique par suite d'alignement.

Sur la proposition de la commission spéciale, vote l'acquisition de deux terrains pour l'agrandissement du cimetière communal.

—

La commission administrative du Petit-Château, informe MM. les membres de ce Cercle qu'une soirée musicale (dite bachique) sera donnée le dimanche 29 décembre, à six heures et demie, par la société chorale l'*Avenir*, dirigée par M. G. Mager.

La Soirée sera terminée par une Opérette-Bouffe en un acte, intitulée les CHARBONNIERS.

Nous donnerons le programme dans notre prochain numéro.

Nota. — L'entrée est interdite aux personnes de la ville non-sociétaires.

Les étrangers y seront admis présentés par un membre du Cercle et moyennant une entrée de un franc perçue au contrôle.

—

Ephémérides Roubaisiennes

22 DÉCEMBRE 1772. — Une ordonnance des magistrats de Roubaix arrête, qu'à l'avenir deux préposés jurés achèteront seuls chez les redoubleurs redoubleuses, retordeurs, travailleurs à l'outile et autres ouvriers de la manufacture, les *pluquins* ou déchets provenant des laines qui auront été confiées aux dits ouvriers, pour être filées et tissées.

THre LEURIDAN.

—

Etat-Civil de Roubaix. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 18 décembre. — Pauline Marécaux, rue de Denain, cour Dhalluin, 16. — Théophile Depauw, rue d'Alma, fort Frasez, 101. — Blanche Dubar, rue de Tourcoing. — Edouard Desmettre, rue Pauvrée, 42. — Auguste Deconinck, rue d'Alma, fort Frasez, 68. — Léopold Dujardin, rue des Anges. — Marie Talon, rue de Flandre, 26. — Louise Welcomme, rue du Chemin-de-Fer, 3. — Maria Van Parys, rue du Fontenoy, cour Desmedt, 2. — Jeanne Lasuy, rue Turgot, 144. — Gustave Collewaert, rue de l'Epeule. — Marie Jacquinot, rue des Longues-Haies, 124.

Du 19. — Bertha Zeppenfild, rue St-Jean, 91. — Antoinette Petit, rue Decresme. — Mélanie Debacker, rue Notre-Dame, cour Delobel. — Emma Duforest, place du Trichon, 1. — François Vanuxem, rue Bernard, cour Charlemagne, 36. — Maria Foulon, rue du Bas de l'Enfer, 4.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 18 décembre. — Octavie Chantry, 5 jours, rue du Fort. — Jean-Baptiste Cornil, 1 jour, rue Turgot, 45. — François Melchior, 38 ans, directeur de l'usine à gaz, rue de Tourcoing, 73. — Sséphanie Prevost, 65 ans, ménagère, rue de Wasquehal — Victor Maton, 2 mois, rue de Mouveaux, cour du Lapin noir, 2.

Du 19. — Moise Vanneste, 5 mois rue de l'Epeule, 210. — Marie Selosse, 30 ans, bobineuse, au fort Mulliez, 26. — Elisabeth Dansette, 41 ans, sans profession, rue des Lignes, 15. — Jules Ghilbert, 27 ans, fileur, Hôtel-Dieu. — Natalie Vercauter, 54 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Vandenherroweghe, présenté sans vie, rue de Wattrelos, cour Loridan, 13. — Emile Vangansbeke, 26 ans, tisserand, Hôtel-Dieu. — Virginie Mespouille, 23 ans, journalier, rue de l'Epeule, 86. — César Castel, 72 ans, rentier, rue Pellart prolongée, 92. — Adèle Dhalluin, 75 ans, ménagère, rue de la Croix, 67.

MARIAGE du 18. — Ferdinand Bossut, 62 ans, jardinier, et Valérie Vanoverschelde, 48 ans, cuisinière.

—

Etat-Civil de Tourcoing. — DÉCLARATIONS DE NAISSANCES du 20 décembre. — Marie Lamendin, rue du Moulin Fagot. — Germain Dumortier, rue des Poutrains. — Jules Cousinne, rue du Chêne Houpline. — Henri Dhalluin, Pont Rompu.

DÉCLARATIONS DE DÉCÈS du 20 décembre. — Anne Dewitte, 69 ans 8 mois, veuve de François Seurlug, Pont de Neuville. — Julienne Desurmon, 5 ans, rue de Renaix. — Jean Debois, 9 mois, rue du Chien Frisé. — Martial Florin, 72 ans, époux de Sophie Catteau, Brun Pain. — Juliette Leclercq, 40 ans, 8 mois, rue du Niot.

—

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBIT. — Imprimerie Alfred Reboux. — Avis gratuit dans les deux éditions du *Journal de Roubaix*, dans la *Gazette de Tourcoing* (journal quotidien

CONVOIS FUNÈBRES & OBIT

Les amis et connaissances de la famille DERVAUX-DANSETTE, qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Dame Elisabeth-Mathilde-Joseph DANSETTE, décédée à Roubaix, le 18 décembre 1878, dans sa 41e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de vouloir bien assister à la **messe de convoi** qui sera célébrée le dimanche 22 décembre 1878, à 8 heures, aux **vigiles**, qui seront chantées le même jour, à 4 heures, et aux **convoi et service solennels**, qui auront lieu le lundi 23 courant, à 10 heures, en l'église Notre-Dame. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue des Lignes, 15.

Un **Obit solennel du mois** sera célébré en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1878, à 9 heures pour le repos de l'âme de Dame Florentine POTIER, épouse de Monsieur Fabien GÉRARD, décédée à Roubaix, le 12 novembre 1878, dans sa 66e année. — Les personnes, qui par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire part sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un **Obit solennel anniversaire** sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le lundi 23 décembre 1878, à 9 heures 1/4, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste-Joseph DESBARBIEUX, fabricant, époux de Dame Florine QUENOY, décédé à Roubaix, le 26 décembre 1877, dans sa 58e année. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de vouloir bien considérer le présent avis comme en tenant lieu.

—

— Dans la nuit de mercredi une panique des plus justifiées régnait à Pont-de-Briques, près Boulogne. La Liane, subitement grossie par le dégel et les pluies, venait de sortir de son lit, et envahissait les propriétés riveraines. Bien qu'il n'y ait pas eu d'accidents de personnes, les eaux ont produit de grands et sérieux dégâts.

Toute la chaussée, du passage à niveau du chemin de fer, presque à l'entée du Pont-de-Briques, était inondée complètement ; il y avait par endroits jusqu'à deux mètres d'eau. Le remblai du chemin de fer et les rails émergeaient à peine de ce lac improvisé.

Les caves et les rez-de-chaussée ont subi de grandes dégradations et l'on peut encore s'y promener en bateau.

Jeudi matin, vers neuf heures seulement, la circulation a pu être rétablie sur certains points de la commune.

— Hier matin ont eu lieu, au milieu d'une foule considérable venue de tous les points des arrondissements de Lille et de Douai, les funérailles de M. Victor Desprez, maire de Bersée, membre fondateur de la société des agriculteurs de France.

— Un triste drame a mis, mercredi, en émoi la population de Mailly (Somme).

Dans la matinée, plusieurs gendarmes procédaient à l'arrestation d'un prévenu, lorsque celui-ci en se débattant avec l'un des gendarmes qui tenait à la main son revolver armé, aurait, paraît-il, appuyé sur le bras droit du gendarme et fait partir le coup.

Le malheureux, atteint d'une balle qui a perforé les intestins, a expiré quelques instants après.

D'après une autre version, c'est le gendarme qui aurait tiré sur le prévenu qui lui faisait une vive résistance.

Une enquête a été immédiatement ouverte; la justice y procède en ce moment.

— Un marchand de fer, de la rue de Famars, avait confié, avant hier, à son domestique le nommé Ch. Poirette, son cheval et sa voiture, le tout valant 1,000 francs, pour opérer un chargement au faubourg de Cambrai, et une somme de 650 fr. pour effectuer un paiement; au lieu de s'acquitter de son mandat, il a passé la frontière avec l'équipage et les fonds.

— La perte éprouvée par M. Bonnard-Jude, marchand de rouenneries, à Monchy au-Bois, par suite de l'incendie dont nous avons parlé hier, s'élève à 30,000 fr.

Il y aurait eu malveillance, une enquête est ouverte ; on croit connaître les auteurs.

— M. l'abbé Delontaine, chanoine honoraire, curé-doyen de Saint-Nicolas, à Valenciennes, vient d'être relevé de ses fonctions par S.Em. le cardinal-archevêque de Cambrai, à qui il avait offert sa démission.

M. Delontaine, dit l'*Echo de la Frontière*, a exercé avec zèle pendant quarante-deux ans le ministère paroissial à Saint-Nicolas. Son grand âge et une santé compromise l'ont engagé à se retirer. Il est remplacé par M. l'abbé Richard, doyen de Marchiennes. Le nouveau doyen de Saint-Nicolas a été professeur de rhétorique pendant longtemps à Lille; de là, il a été nommé vicaire à la métropole de Cambrai, d'où il est allé à Marchiennes. On dit que ce prêtre est fort instruit et très-dévoué.

ADRESSES
INDUSTRIELLES & COMMERCIALES

Cette liste paraît dans les deux édition du Journal de Roubaix. — S'adresser pour les conditions, rue Neuve, 17.

Pianos

Location et réparation, rue du Fontenoy, 58. 15176

Spécialité de Paravents

(prix très-modérés)
rue de Paris, 140, à Lille.

Spécialité de fourrures

Veuve Pierre BONNAVE, rue du Vieil-Abreuvoir, 54, Roubaix.

E. Blauwart fils, rue du Vieil-Abreuvoir, Roubaix. — Grand assortiment de boîtes. — Boîtes à gants, plateaux en laqueristaux et porcelaine montés sur bronze; cadeaux pour fêtes de Ste-Cécile, Ste-Catherine, St-Nicolas et les Etrennes. 1728.

Serrurerie — Poêlerie

DENDIEVEL, rue Saint-Georges, 50, Roubaix.

Maison de blanc

Veuve Ld. HUBERT, rue du Vieil-Abreuvoir, 21. — Trousseaux et layettes, toiles en tous genres, blanc de coton, flanelle de santé, bonneterie, couvertures, etc.

Brevets d'invention

V. DUBREUIL, ingénieur. — Prise de brevets en France et à l'étranger, correspondants dans tous les pays. 14594

Belgique

— La cour d'assises du Hainaut a devant elle, en ce moment, un homme jeune encore, le nommé Joseph Sacré, houilleur à Farciennes, sur qui pèse une lourde accusation, celle d'avoir donné la mort à une petite fille de 18 mois qu'il avait reconnue, bien qu'il n'en fût pas le père, en épousant la mère.

Il lui a brisé le crâne en la lançant violemment contre un mur. Du reste, avant d'en arriver à commettre ce crime, il n'était mauvais traitement qu'il n'infligeât à la pauvre petite créature, qu'il martyrisait, au dire des personnes entendues dans l'instruction. Sacré oppose des dénégations absolues à l'accusation. Il prétend que sa femme portant l'enfant, a fait une chute et que c'est cette chute qui a donné la mort de celle qu'on lui reproche d'avoir tuée.

— Un déplorable accident est arrivé au puits n° 11 de Crachet Picquery, à Frameries. Deux charbonniers Léon Hoyois, de Frameries et Pierre-Joseph Laurent de la Bouverie, ont été ensevelis sous un éboulement. Le premier a pu être retiré vivant et à peu près sain et sauf; le second est mort et n'a pu être retiré que vers une heure après-midi. Ce malheureux était père de six enfants.

CORRESPONDANCE

Les articles qui suivent, n'engagent, ni l'opinion, ni la responsabilité du journal.

Monsieur le Rédacteur en chef du *Journal de Roubaix*.

Je viens vous prier d'être assez aimable pour vouloir bien insérer dans votre estimable journal, les lignes suivantes :

« Je suis, en ce moment, la victime » d'une infâme calomnie, je proteste » énergiquement contre les bruits men» songers qui circulent à mon égard, et » mets au défi, n'importe qui, de prou» ver que j'aie jamais fait une opération » commerciale en dehors des règles de » la plus stricte loyauté.

» J'en appelle à l'estime et à la sym» pathie de mes concitoyens, pour faire » justice de ces misérables calomnies. »

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, avec mes remerciements, mes bien sincères salutations.

CLÉMENT DURAND.
Employé de la maison Bourbier père et fils.

Roubaix, le 21 décembre 1878.

—

Lannoy, 20 décembre 1878.

Monsieur le Rédacteur,

Permettez-moi de vous signaler un fait qui montre de quelle manière vraiment étrange parfois, les employés des Compagnies de chemin de fer, agissent envers les voyageurs. Ces messieurs, oublient quelquefois les devoirs que leur imposent leurs fonctions et semblent ne se soucier que médiocrement de nos intérêts et de notre bien-être.

Mercredi dernier, le train qui devait partir de Lille, à 7 h. 05 pour Roubaix et Tourcoing, éprouva un retard de 20 minutes, et n'arriva à Tourcoing que vers 8 h. 1/4. Ce train devait arriver à 7 h. 34. Le train de Tourcoing à Somain par Lannoy et Orchies, est en correspondance avec le train venant de Lille et doit partir à 7 h. 39. Une trentaine de voyageurs, qui se rendaient à Lannoy, Cysoing et Orchies, comptaient prendre ce train.

Mais quand ils arrivèrent à Tourcoing, le train était parti, sans tenir compte du retard éprouvé au départ de Lille.

Les voyageurs voulurent s'expliquer avec le chef de gare, mais la gare était déserte ; ils ne purent voir un seul employé, le livre des réclamations même était introuvable ; on aurait cru que la gare avait été abandonnée pour éviter de fournir aux voyageurs irrités de ce contre-temps, des explications difficiles à produire. Néanmoins, une protestation contre cet acte de négligence inexplicable fut rédigé et signé par la plupart des voyageurs. Un surveillant, qui arriva au dernier moment, se chargea, contre reçu signé, de la transmettre à qui de droit.

Quel cas tiendra-t-on de cette réclamation ? Y fera-t-on droit ? C'est peu probable. Quoi qu'il en soit, il est au moins singulier qu'un train en correspondance avec un autre n'attende pas le train principal. Est-ce négligence, est-ce mauvais vouloir ? Nous ne voulons pas le savoir. N'êtes-vous pas d'avis, Monsieur le Rédacteur, que les voyageurs ont le droit de se faire indemniser pour la perte de temps et les ennuis de toute nature qu'ils ont éprouvés ? Ceux qui se rendaient à Lannoy furent forcés de faire plusieurs kilomètres à pied, par un temps affreux, ou de payer fort cher une voiture. Quant à ceux de Cysoing et d'Orchies, j'ignore comment ils purent rentrer chez eux.

Pourquoi a-t-on distribué à Lille des cachets pour Lannoy à Cysoing si l'on savait que la correspondance ferait défaut à Tourcoing ? ou, si l'on ignorait cette circonstance, sur qui doit-on faire retomber la responsabilité d'avoir négligé d'en avertir ? Comment en outre peut-on expliquer cet abandon complet de la gare de Tourcoing à 8 h. du soir, à l'arrivée du train de Lille ?

Je profite de l'occasion pour appeler l'attention de la Compagnie sur un autre fait. A l'ouverture de la ligne de Somain à Tourcoing, les voyageurs venant de Lille par le train de 12 h. 10 arrivaient à Tourcoing en temps pour prendre le train de 12 h. 45 pour Lannoy et Cysoing. Depuis trois mois, le départ de ce train a été retardé de 15 minutes pour attendre l'arrivée du train de Paris. N'aurait-on pas dû en même temps, pour rétablir la correspondance, retarder en même temps le départ pour Lanny et Cysoing de 15 minutes. Je suis certain que cette mesure n'eût gêné en rien l'exécution du service. La Compagnie a refusé cependant de céder aux justes observations qui lui ont été faites à ce sujet.

Une dernière observation. Pourquoi la Compagnie a-t-elle toujours répondu par le silence le plus absolu aux nombreuses réclamations qui lui étaient adressées de différents côtés pour faire établir des bancs dans les salles d'attente de la gare de Lannoy. Voilà plus de 7 mois que cette gare a été ouverte au public, et les salles d'attente, même celles de première et de seconde classe sont dépourvues de la moindre banquette, ce qui est embarrassant, vous le pensez bien, pour les malheureux forcés de rester debout quelquefois bien longtemps.

Excusez-moi, Monsieur le Rédacteur, de vous avoir écrit si longuement; mais je tenais à vous raconter les faits dans toute leur simplicité. Je vous en fais juge, ainsi que le public.

Je compte sur votre obligeance habituelle pour insérer ma lettre dans votre prochain numéro.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, mes sincères salutations.

H. D. de Lannoy.

—

Tourcoing, le 20 décembre 1878

Monsieur le Rédacteur en chef

Le Conseil municipal est actuellement saisi par l'administration de la question d'agrandissement ou de déplacement du cimetière. Dans une séance de fin de novembre, une commission a été nommée pour étudier cette question. Elle a déposé son rapport dans la séance du 6 décembre, concluant purement, simplement et sans phrases à l'agrandissement du cimetière actuel et à l'achat d'un terrain de un peu moins de quatre hectares, pour un prix qui ne serait pas moindre de 180,000 francs, soit quarante à cinquante mille francs l'hectare. La commission réclamait l'urgence et demandait un vote immédiat. Mais le jour même, avait été déposée à la mairie, une protestation, signée par un certain nombre d'habitants du cimetière, demandant, pour des motifs très-sérieux, la création d'un nouveau cimetière, dans un endroit moins central que le cimetière actuel. Malgré les efforts de quelques membres influents, le conseil a décidé de remettre à l'étude cette question du cimetière, ne voulant pas voter au pied levé, des dépenses aussi considérables et résoudre, sans études préalables, des questions de droit et d'hygiène qui intéressent toute la ville. Tout le monde a été surpris de la persistance de certains conseillers à vouloir faire décider sans sursis la question d'achats de terrains et l'on se demande avec inquiétude si cette précipitation ne cache pas la nécessité de ratifier des engagements trop légèrement conclus avec certains propriétaires.

Voici l'analyse de la pétition. Les pétitionnaires font valoir trois sortes de considérations.

1° *Considérations légales.* — D'après la loi, le cimetière doit être distant de l'agglomération de 35 à 40 mètres au moins. Or, tout le monde sait que le terrain du cimetière était autrefois dans l'agglomération et qu'on l'en a fait sortir pour y faire le cimetière ; que le mur du cimetière est bâti sur la limite de l'agglomération et que, d'après la loi, il devrait être reculé de 35 à 40 mètres dans l'intérieur du cimetière. Agrandir le cimetière dans des conditions pareilles, c'est exposer la ville à des procès et à des indemnités ruineuses.

2° *Considérations d'hygiène publique.* — Les cimetières sont des établissements réputés très-insalubres. C'est pourquoi la loi oblige de les isoler de la population, et défend de bâtir à moins de cent mètres de leur enceinte. L'endroit choisi pour le cimetière actuel était si peu désigné pour cet usage que le voilà entouré d'habitations de trois côtés et menacé du quatrième côté, par où on veut l'agrandir. L'administration, après avoir voulu empêcher de bâtir à cent mètres, a dû céder, et l'on bâti maintenant jusque sur le mur d'enceinte. Un vaste quartier d'ouvrier s'est créé, enserre le cimetière de trois côtés et l'entourera bientôt de toutes parts.

Le voisinage des cimetières est dangereux par ses émanations dans l'air, par ses infiltrations dans l'eau. Aussi plusieurs puits de ce quartier sont déjà infectés. Dans vingt ans, quand la terre sera saturée de cadavres, ce quartier si populeux, qui renferme les eaux de la Lys, l'abattoir, un ancien cimetière, et un cimetière en activité, deviendra un foyer d'épidémie et un danger perpétuel pour la ville.

3° *Considérations d'intérêt général.* — Le cimetière actuel est insuffisant, il a été fait pour une population de 25,000 âmes ; Tourcoing a aujourd'hui 48,000 habitants ; dans vingt ans, il y en aura plus de 70,000, peut-être même 80,000.

L'agrandissement projeté sera insuffisant, il faudra l'agrandir encore dans dix ans. On verra bientôt le cimetière s'étendre, et c'est le projet officiel, jusque la ferme Lerouge. Que deviendront les quartiers séparés par une muraille de six cents mètres de longueur ? Aller du *fin de la guerre* au *grand plaisir*, deviendra un véritable voyage.

Il est vrai qu'on nous laisse entrevoir un passage au milieu du cimetière qui serait divisé en deux parties, par une sorte de voie plantée. Le cimetière actuel serait réservé pour les concessions perpétuelles et trentenaires. La portion au delà, avec entrée spéciale, serait destinée au commun des mortels. La distinction est ingénieuse, mais rompt avec toutes les traditions, et risque fort de tomber sous le ridicule.

Et puis tout cela, vaut-il les 180,000 fr. à dépenser et encore ce chiffre, n'est-il que provisoire et ne donnera-t-il qu'un cimetière provisoire.

Avec 200,000 francs, la ville trouvera un terrain de dix à quinze hectares suffisamment distant de la ville pour que le cimetière qu'on y établira puisse être considéré comme définitif. Ce cimetière sera assez vaste pour qu'il ne soit pas rempli tous les vingt ans. On laissera les morts en paix sans aller les troubler au nom des intérêts des vivants ; on évitera une cause malheureusement trop réelle d'infections et d'épidémies ; on respectera les intérêts de nombreux propriétaires, et on épargnera aux finances municipales des dépenses exagérées, de plus on aura résolu pour un siècle, au moins cette question si importante. Ce qui étonne, c'est la précipitation qu'on veut mettre à résoudre cette question sans enquête, sans avis du conseil cantonal, ni du conseil départemental d'hygiène. Il semble que la commission du cimetière redoute l'examen de ses projets par des hommes de science seuls compétents en cette matière. Elle a conscience de ses torts et c'est pourquoi elle veut étouffer toute discussion, toute controverse et enlever un vote qui engage irrévocablement. Comme on disait, le 6 décembre : Votez d'abord l'achat des terrains, vous examinerez le reste de la question ensuite.

Le Conseil municipal n'a pas voté, le 6, et ne votera pas plus le 20, nous l'espérons bien. Il voudra étudier, se renseigner, entendre les intéressés et nous avons droit d'espérer de son équité, une solution sérieuse, réfléchie et appuyée sur la science.

Agréez, M. le rédacteur, mes sincères salutations.

Un abonné.

—

Enigme

Il est un monde en miniature,
Qui du grand monde est l'abrégé ;
Monde magique, où la nature
N'a rien produit, rien arrangé.
Là, le mot est loin de la chose,
L'effet ne tient point à la cause,
Le milieu vient après la fin,
Et juillet arrive avant juin ;
Rien d'ailleurs ne lui manque à cet étrange monde,
Créé quelquefois par un sot.
On y trouve le feu, l'air, et la terre et l'onde,
Esprits et corps, ange et magot,
Plante, fossile, météore ;
On y trouve tout, en un mot,
Et mille autres choses encore.

Le mot du Logogriphe d'hier, est : *Bois, lo.*

Faits Divers

— Une tentative de meurtre a eu lieu hier, rue de Rivoli, dans des circonstances assez curieuses.

A la suite d'une discussion fort vive entre le sieur T... et la nommée G...., celle-ci, ayant reçu un soufflet, a riposté par six coups de revolver, puis est allée faire sa déclaration au commissaire de police.

Un gardien s'est rendu aussitôt au domicile de la nommée G... où la scène s'était passée; mais, dans l'escalier, il a rencontré le nommé T... qui a déclaré ne pas être blessé.

Les balles du revolver avaient pénétré dans les vêtements de la victime, sans atteindre les chairs.

La nommé G... a été consignée à la disposition du commissaire de police.

— Il continue toujours, dit le *Moniteur du Puy-de-Dôme*, à faire un temps affreux dans nos montagnes, la neige ne cesse de tomber, le froid est des plus rigoureux, la tourmente est continue. — Depuis 1847, les communications n'avaient jamais été interrompues pendant une période aussi longue; ainsi le courrier de Bourg-Lastic n'est pas arrivé depuis vendredi dernier, impossible aux voitures de circuler au milieu de ces âmas de neige.

La diligence de Mauriac, partie de Clermont le dimanche matin, n'était mardi à midi qu'à la Queuille; elle avait mis deux jours et demi à parcourir la distance qu'elle franchit en cinq heures en temps ordinaire.

A Bourg-Lastic, les vivres commencent à manquer; et nous savons de source